Direction Départementale des Territoires de la Savoie

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Reconstruction des barrages 22, 24, 25, 28, 29 et 30 (+ reprise ponctuelle) dans le dispositif de correction torrentielle de l'Arrondaz

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	DDT73-RTM-2027-01
Date limite de remise des plis	**17 / 12 / 2026 à 12 heures**
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT....2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE....2
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS....3
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION....6
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES....7

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Direction Départementale des Territoires de la Savoie
Représentant : Madame Isabelle NUTI, Directrice Départementale des Territoires
Adresse : DDT de la Savoie
Service aménagement et risque - 1 Rue des Cévennes - CS 21106
73011 CHAMBERY Cedex
Courriel : ddt-sar@savoie.gouv.fr
Site internet : http://www.savoie.gouv.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Reconstruction des barrages 22, 24, 25, 28, 29 et 30 (+ reprise ponctuelle) dans le dispositif de correction torrentielle de l'Arrondaz** *Reconstruction et confortement de barrages de correction torrentielle*

Code CPV	Libellé CPV
45220000-5	Ouvrages d'art et de génie civil
45112500-0	Travaux de terrassement
45246000-3	Ouvrages de régularisation des cours d'eau et de maîtrise des crues

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Reconstruction des barrages 22, 24, 25, 28, 29 et 30 (+ reprise ponctuelle) dans le dispositif de correction torrentielle de l'Arrondaz
Acheteur	Direction Départementale des Territoires de la Savoie
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de travaux
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	73500 Modane
Durée	12 mois
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	P = V x R / 1000
Forme des prix	Prix fermes actualisables par bons de commande Prix mixtes
Avance	Prévue (taux 5 %) par bons de commande
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.marches-publics.gouv.fr.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC : Règlement de la consultation
- Acte d'engagement : Acte d'engagement
- BPU : Bordereau de prix unitaire
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
- DQE : Détail quantitatif estimatif
- Annexes (plans..)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :
- Personne à contacter : Marie JUPPET 07.63.08.84.61
- Dates et horaires : LUNDI 16/11 à 14h ou le MARDI 17/11 à 9h. Il pourra être convenu d'autres dates selon besoin.

Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

- **Sans suite :** À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informer les candidats.

L'acheteur se réserve également le droit de déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général, notamment lorsque :

- Le montant total des prestations nécessaires à l'exécution des bons de commande excède l'enveloppe financière disponible fixée à 1 083 333,33 € HT
- Aucune offre ne permet de garantir le respect du délai global maximal des travaux fixé au 15/11/2027.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :** Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.
- **Variantes :** Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées dans les conditions suivantes

La variante ne peut porter que sur l'un ou l'autre, ou les 2 points suivants :

Variante autorisée	Exigences minimales à respecter
Tracé du blondin	sous réserve de respecter les caractéristiques imposées dans le CCTP et les critères de la variante
Matériaux pour mise en œuvre des barrages	ex : mur poids en béton armé - N.B : la géométrie des ouvrages est fixe. La masse volumique du barrage devra être de 25kN/m3, et l'ouvrage devra être monolithique de type poids

Dans les deux cas, il est attendu une justification détaillée du choix de la variante : pour la variante « tracé du blondin », il est attendu a minima l'implantation du nouvel axe du blondin. Pour la variante « matériaux », il est attendu une justification de l'intérêt de la solution proposée par rapport à la solution de base

Chaque variante doit faire l'objet d'une offre distincte. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.
La réponse à la solution de base est obligatoire. Le candidat doit remettre une proposition pour la solution de base même s'il propose une variante autorisée.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Capacité économique et financière	
Assurance Responsabilité civile et Professionnelle (RCP)	*+ tableau des garanties*
Bilans	*Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi*
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Risques professionnels	*Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels*
Capacité technique et professionnelle	
Assurance décennale	
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Qualifications professionnelles	*Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)*
Références Travaux	*Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin*
Autres justificatifs	
Gestion environnementale	*L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre **un document unique de marché européen** (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.marches-publics.gouv.fr.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

DDT de la Savoie
Service Sécurité Risque - 1 rue des Cévennes - BP 1106 - 73011 Chambéry Cédex
Contact : Place DDT de la Savoie

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde - Ne pas ouvrir », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont

rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (50 %)	Valeur technique
- Méthodologie pour la desserte du chantier (25 pts)	- Prise en compte des contraintes spécifiques au chantier (piste du Lavoir ouverte au public, espace limité, contraintes foncières et environnementales, capacité du blondin en adéquation avec les travaux...) - Méthodologie et procédures détaillées pour la mise en œuvre du blondin - Méthodologie et procédures détaillées pour l'exploitation du blondin (modalités de chargement/déchargement, notion de rendements...)
- Méthodologie pour l'exécution des travaux (15 pts)	- Prise en compte des contraintes spécifiques au chantier (travaux en torrent, berges instables, approvisionnement par blondin, travaux en pelle araignée...) - Méthodologie et procédures détaillées pour la gestion des eaux - Méthodologie et procédures détaillées pour le béton (y compris formulation) - Pertinence du phasage des travaux, - Méthodologie et procédures détaillées pour la mise en œuvre des ouvrages
- Moyens humains et matériels (10 pts)	- Moyens humains pour chaque tache du chantier, et compétences/références de l'équipe pour ce type de travaux - Moyens matériels dédiés au chantier - travaux sous-traités à d'autres entreprise le cas échéant
- Hygiène et sécurité sur le chantier (5 pts)	-Mesures individuelles et collectives pour la protection de la santé des travailleurs. -Mesures pour assurer la sécurité du chantier et du personnel vis-à-vis du risque de glissements lors des terrassements -Mesures pour assurer la sécurité du chantier et du personnel vis-à-vis du risque de crue du torrent - Mesures pour assurer la sécurité des usagers des routes et pistes empruntées dans le cadre du chantier - Mesures pour assurer la sécurité des lors de l'exploitation du blondin (charge en survol)
2. Prix (35 %)	Prix
3. Délai d'exécution (10 %)	Délais d'exécution indiqués par l'entreprise dans l'acte d'engagement et le mémoire technique pour chaque bon de commande
4. Performances en matière de protection de l'environnement (5 %)	Performances en matière de protection de l'environnement

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques

substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations pourront être engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. **Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, téléphone, courriel,..).** Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur www.marches-publics.gouv.fr. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d’un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Grenoble
2 place de Verdun BP1135 - 38022 GRENOBLE cedex 1
Téléphone : 04 76 42 90 00
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Site internet : http://grenoble.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : DDT Savoie ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021